



# RÈGLEMENT

## RENTRÉE DES ARTISTES

### Chapelle des Pénitents

### Du 24 septembre au 24 octobre 2021

Cette exposition proposée par la commune d'Aniane aura lieu **du vendredi 24 septembre au dimanche 24 octobre 2021** à la chapelle des Pénitents.

L'ouverture de l'exposition est prévue **le vendredi 24 septembre à partir de 19 h avec un vernissage sous réserve des conditions sanitaires du moment.**

Cette exposition est réservée aux artistes d'Aniane, les artistes locaux.

Elle est ouverte aux professionnels et aux amateurs, à toutes formes d'expressions plastiques.

**Les artistes pourront présenter de 2 à 4 tableaux respectant la thématique proposée, selon leur dimension et le nombre d'exposants.**

Les tableaux, de préférence encadrés, devront être munis d'un système d'accrochage ; une étiquette collée au dos de chaque tableau indiquera le nom de l'auteur, ses coordonnées complètes et le titre de l'œuvre.

Les sculpteurs seront à même d'exposer jusqu'à 6 sculptures selon l'ampleur de celles-ci.

Il appartient aux exposants de se garantir pour les risques encourus.

La Commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des œuvres.

L'accrochage et la disposition des pièces se feront sous la responsabilité de la Commune et avec la collaboration d'un ou plusieurs membres référents des artistes exposants.

Si des visiteurs sont intéressés par l'achat d'une œuvre, cette vente doit s'effectuer en dehors de l'espace d'exposition.

Les œuvres doivent impérativement être déposées dans la chapelle des Pénitents **le mercredi 22 septembre de 17 h à 20 h** et rester en place jusqu'au dimanche 24 octobre. L'exposition sera ouverte à minima, les vendredis, samedis et dimanches de 15 h 30 à 18 h 30. La surveillance sera assurée à tour de rôle par les exposants.

Les exposants responsables de l'ouverture devront communiquer leur nom et s'engager au respect des règles de sécurité en vigueur dans la Chapelle.

La municipalité s'engage à créer les outils de communication nécessaires à la promotion de l'événement. Les exposants seront sollicités via le référent pour en assurer la diffusion.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque artiste plasticien devra retourner **au plus tard le 10 septembre à la mairie :**

**Service culture - 50 bd Félix Giraud.  
Email : [culture@ville-aniane.fr](mailto:culture@ville-aniane.fr)**

le règlement signé, accompagné de la mention « lu et approuvé », la décharge de responsabilité, et le bordereau d'inscription

Les œuvres devront être reprises le **lundi 25 Octobre de 10h à 12h** afin de permettre à l'exposition suivante de se mettre en place. Les artistes exposants participeront à la remise en état du site d'exposition.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature (*précédé de la mention « Lu et approuvé »*)



## Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

### Oeuvres exposées :

Nb	Titre	Nature (sculpture, peinture...)	Dimensions
1			
2			
3			
4			
5			
6			